

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

RAPPORT BIENNAL

(28 avril 1988 au 11 mai 1990)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1990

SUPPLEMENT N° 14



NATIONS UNIES
Santiago du Chili, 1990

513 (XXIII) LA FEMME ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL
EN AMERIQUE LATINE ET DANS LES CARAIBES

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Rappelant les résolutions 40/108, 42/62, 44/75, 44/77 et 44/171 de l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions 1987/18, 1988/59 du Conseil économique et social sur les activités du système des Nations Unies pour améliorer la condition de la femme dans le cadre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme,

Tenant compte des résolutions 40/105, 42/178 et 44/171 de l'Assemblée générale, des résolutions 1987/65, 1988/22 et 1988/30 du Conseil économique et social et de la résolution 483 (XXI) de la CEPALC ayant trait au rôle des commissions régionales dans l'intégration des femmes au développement économique et social à l'échelon régional,

Ayant présents à l'esprit les efforts qu'il faudra déployer sur le plan régional en vue de la prochaine Conférence mondiale qui aura lieu sur ce sujet en 1995,

1. Fait siennes l'évaluation et les recommandations de la quatrième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes et de la neuvième réunion du Bureau directeur de ladite Conférence;

2. Prie le Secrétaire exécutif de la CEPALC d'apporter un appui résolu aux activités régionales menées par la Commission en ce qui a trait à la femme et au développement, dans le cadre des travaux préparatoires des prochaines conférences régionales et de la Conférence mondiale prévue pour 1995.

243e séance
11 mai 1990